

des détenus, les besoins de la répression avec les exigences de l'humanité, les nécessités de la surveillance et de l'isolement avec les limites si étroites des budgets de départements et la construction généralement si mal entendue des prisons en France !

Il est triste de reconnaître que, sous ce rapport, comme sous bien d'autres, notre pays s'est arrêté après avoir donné le signal. C'est Necker qui a inspiré Howard ; ce sont les lettres patentes de 1780 du roi de France qui ont amené la réforme des prisons partout ailleurs qu'en France. Hommes d'initiative et de théories, rarement de pratique et d'exécution, on nous voit souvent réduits à devenir copistes de nos créations et plagiaires de nous-mêmes ; comme si la pensée devait nécessairement ressembler à ces oiseaux voyageurs qui ne grandissent pas où ils naissent. Ceci est incontestable, au moins en ce qui touche les prisons.

Combien nous sommes loin, à cet égard, de la Suisse, de la Belgique, de la Hollande, de l'Amérique, de l'Angleterre et de tant d'autres pays ! On dirait que, pour nous, la civilisation consiste uniquement à polir et à faire briller les surfaces sociales.

Il est juste cependant de reconnaître que le gouvernement paraît enfin disposé à entrer dans la voie du progrès véritable, du progrès qui consiste à fournir satisfaction aux besoins matériels et vrais de la société.

L'état des prisons en France a excité sa sollicitude ; espérons que ses efforts ne seront pas vains, et que leur constance en assurera le succès.

Les prisons de Lyon sont peut-être celles qui ont